

Image not found or type unknown



rétroactivité devoir de secours appel

Par **abde34**, le **18/07/2019** à **00:42**

Bonjour,
Mon ex compagne à fait appel de l'onc de décembre 2016, le jaf lui a refusé le devoir de secours.
En décembre 2018 nous somme passé en appel et le juge à accordé le devoir de secours, car sa situation a changé.
Sachant quand décembre 2016 je n'avais pas le même salaire quand en 2018, à ce jour elle me réclame via son avocat 2 ans de devoirs de secours soit plus de 7500 euros.
Dois je payer cette rétroactivité, cela n'est pas définit dans le jugement d'appel.
Car elle me menace de m'envoyer l'huissier.